

MANDATÉ : Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire

Numéro de dossier : A1GT2015-135 et N° SDORU 2015-07-091

<p>1. Événement, date et lieu</p> <p>Consultation LAU et RRVQ chapitre P-4 <input type="checkbox"/></p> <p>Consultation RRVQ chapitre P-4 <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Tenue le mercredi 12 août 2015, 19 h</p> <p>2, rue des Jardins, salle de réception de l'Hôtel de ville de Québec</p>	<p>2. Origine</p> <p>Conseil municipal <input type="checkbox"/></p> <p>Comité exécutif <input type="checkbox"/></p> <p>Conseil d'arrondissement <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Mandat Direction générale <input type="checkbox"/></p>	<p>3. Objet</p> <p>Approbation d'un projet de modification intitulé <i>Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 212 178, 1212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724184 du cadastre du Québec. R.C.A.1V.Q. 251</i> (quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline parlementaire / quartier Saint-Roch).</p>
<p>4. Présences</p> <p>Membres avec droit de vote : MM. Alain Samson, Tommy Byrne, Gilles Piché, Dominic Cliche, Marc-Antoine Doré, Fabrice Patat; Mme Rachel Mathieu.</p> <p>Membre sans droit de vote : Mme Anne Guérette conseillère district électoral du Cap-aux-Diamants.</p> <p>Personne-ressource : Mme Lydia Toupin, conseillère en urbanisme, Division Gestion du territoire, Arrondissement de La Cité-Limoilou; M. Marc Des Rivières, Directeur, Bureau du transport, Ville de Québec.</p> <p>Animation et préparation du rapport : Mme Anne Pelletier, conseillère en consultations publiques, Arrondissement de La Cité-Limoilou.</p> <p>Absence : M. Alexandre Motulsky-Falardeau et Mmes Alexandra Buthiaux, Hélène Larouche.</p>		
<p>5. Informations présentées</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation des objectifs, du déroulement et des étapes de la demande d'opinion; - Présentation des modifications proposées par le projet de règlement; - Une fiche synthèse de modification réglementaire, une carte de la zone concernée de même que la documentation relative à l'approbation référendaire étaient à la disposition des citoyens. <p>Objet de la demande :</p> <p>Les travaux relatifs au projet de la « Place de les <i>canotiers</i> » débiteront bientôt. Il consiste à :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ construire un stationnement étagé dans la portion nord du terrain; ➤ aménager une place publique dans la portion sud du terrain; ➤ réaménager une portion de la surface du quai 22 et de la surface du quai Riviera. <p>Pour ce faire, et pendant la réalisation des travaux, les usagers actuels du parc de stationnement Dalhousie doivent être relocalisés. La Ville a identifié huit sites potentiels de relocalisation. Il est donc proposé de permettre, par permission temporaire pour une durée maximale de trois ans, l'usage C30 – <i>stationnement et poste de taxi</i> sur ces sites. Considérant qu'il s'agit d'une permission temporaire, la Division de la gestion du territoire propose de ne pas imposer les normes d'aménagement d'un stationnement, donc de soustraire les permissions temporaires de l'application du «Chapitre XII – Stationnement hors rue, chargement ou déchargement de véhicules».</p> <p>Le conseil de quartier a reçu le mandat de consulter la population en vertu de la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (LAU) et de formuler une recommandation au conseil d'arrondissement.</p> <p>Le projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.</p>		

6. Recommandation spécifique du mandaté (conseil d'administration du Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire)

Sur une proposition dûment appuyée, il est résolu **unanimentement** de recommander au conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'adopter le Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme relativement à une utilisation temporaire sur les lots numéros 1 212 178, 1212 179, 1 212 724, 1 212 747, 1 213 545, 1 213 550, 1 315 166, 1 315 214, 1 479 048, 4 724 183 et 4 724184 du cadastre du Québec. R.C.A.1V.Q. 251 **sous condition de la mise sur pied d'un comité conciliatoire qui aura à disposer des questions soulevées sur la stratégie de relocalisation lors de la soirée du 12 août 2015.**

8. Options soumises au vote

Option	Nombre de votes	Description des options :
1)	0	1) Statu quo : recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou de refuser la demande.
2)	0	2) Recommander au Conseil d'arrondissement de La Cité-Limoilou d'approuver le projet de règlement
3)	7	3) Même que l'option 2, mais en apportant des conditions
Abstention	0	4) Abstention
Total :	7	

9. Questions et commentaires du public

Nombre de personnes : 78
Nombre d'interventions : 24

Questions

Comment les 8 sites seront-ils gérés?

- Le représentant de la Ville répond que le mode de gestion est tributaire du type d'usagers à relocaliser. Ainsi, certains sites seront gérés par un système de vignettes et d'autres par des bornes de paiement.

L'échéancier est très serré et nuira à beaucoup de monde. Initialement, le projet se faisait en deux parties pour minimiser l'impact sur les usagers. Pourquoi ne pas scinder les travaux en deux parties comme prévu initialement?

- Le représentant de la SQI répond que techniquement c'est un seul chantier, un seul site. Par conséquent c'est d'un seul trait que l'on doit régler les problèmes de décontamination de l'ensemble du site et des fouilles archéologiques. En outre, le retour des Grands voiliers et les festivités du 150^e anniversaire de la Confédération canadienne commandent de terminer les travaux au plus tard en mai 2017. Il assure que dès que le stationnement sera terminé, il sera à nouveau disponible et ce, même si les aménagements architecturaux ne sont pas terminés.

Est-ce que la Ville pourrait négocier avec l'administration portuaire de Québec afin de récupérer des espaces de stationnement sur ses quais?

- Le représentant de la Ville répond qu'il y a déjà eu un premier contact avec les responsables de l'administration portuaire de Québec à ce sujet. Mais, pour le moment, il n'y a aucune certitude à cet effet.

Le quai Riviera étant inondé chaque année lors des hautes marées, comment la Ville prévoit-elle d'agir à ce moment-là?

- La Ville surveille attentivement les marées. Elle peut savoir 24 h à l'avance s'il y aura débordement et ainsi interdire à temps le stationnement sur ce site.

Quel est l'échéancier des travaux de la Place des canotiers?

- Le représentant de la Ville répond que l'échéancier prévu est de 18 mois.

Si les travaux durent 18 mois, pourquoi le projet de modification au règlement demande un délai de 3 ans? Y aurait-il d'autres projets concomitants? Est-ce un projet évolutif ou improvisé? On dénonce le manque de transparence.

- Le représentant de la Ville précise que la permission de stationnement temporaire a été fixée par une réglementation. La stratégie de relocalisation des usagers prendra fin dès que le nouveau stationnement sera reconstruit. Si le nouveau stationnement est prêt en mars 2017, on remettra en opération le stationnement et la stratégie de relocalisation n'aura plus sa raison d'être. Actuellement, le délai dont ont besoin la Ville, la SQI et la SPAQ est jusqu'au printemps de 2017.

A-t-on prévu l'impact pour le quartier qu'aura le déplacement des Fêtes de la Nouvelle-France durant les travaux?

- Le représentant de la Ville précise que ce n'est pas l'objectif de la Ville de relocaliser les Fêtes de la Nouvelle-France en 2016.

Un citoyen demande si le site ciblé près du marché du Vieux-Port deviendra un stationnement permanent.

- Le représentant de la Ville répond que ce site sera utilisé comme stationnement durant les mois de septembre à juin. À la fin des travaux de réaménagement du stationnement Dalhousie, il n'y aura plus de stationnement à cet endroit.

Un employeur demande s'il est possible d'obtenir des cases de stationnement supplémentaires pour ses futurs employés.

- Le représentant de la Ville propose de communiquer avec la SPAQ. Présentement, cette dernière est encore en période de collecte des besoins des usagers et des réponses sont encore attendues. Avant de gérer les cas spéciaux, on doit d'abord connaître les réponses des usagers et faire le point. De là, on pourra dire s'il est possible d'offrir des cases de stationnement additionnelles.

Après avoir remercié le représentant de la Ville pour son calme et sa patience, un citoyen demande qu'elle est sa définition d'équité entre les usagers.

- Le représentant de la Ville rappelle que l'objectif du travail de relocalisation fait par la Ville est de conserver le quartier fonctionnel. Il comprend les inconvénients que chaque solution impose en fonction des usagers. Cependant, il faut admettre la réalité : 550 places de stationnement disparaîtront. Nous savons que les conditions de circulation et de stationnement sont déjà difficiles dans le secteur. La Ville y a cherché tous les espaces de stationnement disponibles. C'est un projet qui a ses exigences en termes de réalisation et d'échéancier, et le rôle de la Ville est d'avoir la meilleure solution avec le moins d'impact possible, c'est pourquoi des mesures d'accompagnement ont été mises en place. Or, tous les usagers devront faire des compromis. Cette stratégie sera évolutive dans le temps et adaptative afin d'accommoder les usagers et de répondre aux besoins spécifiques.

Vous avez noté les suggestions et les commentaires des citoyens ce soir. Maintenant, comment allez-vous nous contacter pour nous informer de ce qui s'en vient?

- Le représentant de la Ville souligne la présence dans la salle de conseillers en communication de la Ville qui trouveront un moyen efficace de communiquer avec les citoyens, et non pas seulement aux usagers de la SPAQ.

La Ville annonce que la relocalisation pour les usagers se fait à un prix égal ou moindre. Or, avez-vous considéré les usagers qui ont choisi de stationner sur des terrains privés où les frais sont plus élevés que ceux de la SPAQ?

- Le représentant de la Ville répond que la tarification actuelle est la même sur tous les sites contrôlés par la Ville et que celle-ci n'a aucun contrôle sur les tarifs des terrains privés et ne peut imposer ses tarifs à ces gestionnaires.

Un citoyen demande si la Ville a pensé à abolir certaines bornes de stationnement sur les rues du Sault-au-Matelot, Saint-Paul, Dalhousie et du Quai Saint-André jusqu'à Champlain afin d'augmenter les espaces de stationnement pour les résidants?

- Le représentant de la Ville mentionne que la stratégie de relocalisation a été pensée pour tous les groupes d'utilisateurs. Or, la clientèle des commerces ne peut être relocalisée en périphérie et doit demeurer à proximité des commerces et des musées. La solution d'enlever des bornes de stationnement près de ces endroits pour l'offrir aux résidants créerait un autre problème et pourrait nuire aux commerçants en rendant le secteur inaccessible.

Pourquoi ne pas utiliser la Place de Paris comme stationnement au lieu de l'utiliser pour accueillir la machinerie destinée aux travaux.

- Le représentant de la Ville confirme que dans la stratégie de relocalisation, la Place de Paris est effectivement utilisée à des fins de stationnement temporaire pour les clients des commerçants. Si l'on reste sur la partie gazonnée, cela donne environ 15 à 17 places de stationnement.

Est-ce que la Place de Paris va faire partie d'un projet d'embellissement avec Place des canotiers?

- Le représentant de la Ville assure qu'une fois le démantèlement du stationnement temporaire terminé, il est prévu de réaménager l'ensemble de l'endroit pour en faire un espace stratégique de qualité sans voitures.

Comment les places de stationnement sont-elles attribuées? En effet, un propriétaire d'entreprise demande pourquoi sa clientèle d'affaires n'a pas été considérée puisque on l'a informé que les places de proximités sont déjà complètes.

- Le représentant de la Ville répond que pour les besoins horaires, la Ville a prévu 22 places de stationnement sur le quai Riviera, 18 sur la Place de Paris et une vingtaine sur le boulevard Champlain. Ainsi, ces 40 cases voisines du stationnement Dalhousie devraient combler aux besoins horaires des clientèles, du moins entre octobre et avril.

Un citoyen demande pourquoi la Ville n'offre pas une navette pour les usagers qui devront se stationner à la Gare maritime Champlain ou près du marché Finley, endroits situés à presque un kilomètre de leur résidence.

- Le représentant de la Ville rappelle que l'objectif est d'atténuer les impacts de la relocalisation. C'est pourquoi les travailleurs du quartier, relocalisés aux stationnements en périphérie, auront un laissez-passer mensuel pour l'utilisation du transport en commun valide pour les parcours 1 et 21. Les coûts seront assumés par la Ville, de même que les billets pour l'utilisation du funiculaire pour les résidants relocalisés au parc de stationnement de l'hôtel de ville.

Commentaires

Comité de conciliation : Toutes les personnes intervenues trouvent nécessaires la mise sur pied d'un comité de conciliation et de consultation constitué de citoyens, de commerçants et d'utilisateurs afin de diminuer les irritants de cette relocalisation d'une durée de 3 ans. Ce comité pourrait faire part à la Ville de certaines solutions qui devront être évaluées. Les citoyens croient que la stratégie de relocalisation peut être améliorée.

Vignettes sur rue : Pour la majorité des résidants, le fait de leur réserver de nouvelles cases de stationnement sur rue aurait comme avantage de leur permettre de se stationner à proximité de leur résidence. En effet, pour plusieurs, la distance à parcourir entre leur voiture et leur résidence est trop grande et leur cause des soucis.

Pour un citoyen, la Ville aurait avantage à tarifer ces nouvelles vignettes de stationnement sur rue à un coût égal ou moindre que celui de la SPAQ. En effet, ces revenus supplémentaires pourraient amortir le coût d'utilisation des structures étagées.

Transport en commun / funiculaire : Comme l'horaire du funiculaire n'est pas adapté à tous les déplacements des résidants et que le transport en commun n'est pas offert le soir ou la nuit, des citoyens proposent la distribution de billets de taxi pour couvrir ces périodes horaires et la mise sur pied d'un taxi-bus. D'autres ajoutent la pertinence de proposer aux usagers une combinaison de diverses mesures d'accompagnement. Par exemple, si certains vont préférer des billets pour l'utilisation du funiculaire, d'autres préféreront un laissez-passer mensuel pour l'utilisation du parcours 21 plus rapide, ou encore l'utilisation de leur vélo, à condition que des supports soient installés à des endroits spécifiques.

Les résidants sont conscients que les stationnements affichent « complet » dans leur quartier. Or, le projet de la future place des Canotiers comptera moins de cases de stationnement que l'ancien stationnement Dalhousie. Par conséquent, la majorité est d'avis que c'est l'occasion pour la Ville de revoir le transport en commun dans le quartier et de miser sur un service efficace. Présentement, la fréquence et les horaires des autobus de même que le fait qu'ils soient pris dans la congestion routière rendent le service insatisfaisant.

À ce sujet, quelques citoyens proposent de s'inspirer des solutions qui existent en Europe; dans certaines villes, les touristes ont besoin d'une vignette pour circuler dans les secteurs centraux; dans d'autres, ils sont invités à laisser leur voiture en périphérie en échange d'un système de navette efficace. La Ville pourrait inciter les automobilistes et les touristes à utiliser le transport en commun pour se rendre dans le Vieux-Québec. Un système de navettes, comme celui de 2008, pourrait libérer des cases de stationnement dans le quartier, surtout durant la période estivale et les événements festifs.

Les effets de la modification réglementaire : Certaines solutions semblent inadaptées à certains types d'usagers. À ce sujet, plusieurs interventions font état d'une sensibilité nécessaire envers certaines catégories d'usagers qui mériteraient plus de considérations : les personnes à mobilité réduite, les jeunes familles et les personnes âgées. La localisation éloignée de leur stationnement nuit considérablement à ces usagers, surtout en hiver.

Des citoyens craignent la répétition de la problématique vécue récemment avec les ordures ménagères où la Ville a manqué de planification et oublié l'aspect humain. Les résidants circulent, sortent à toutes heures, reçoivent de la visite de l'extérieur, transportent leur épicerie, peuvent devenir temporairement à mobilité réduite ou sortir de l'hôpital, avoir une jeune famille, etc., à ces moments, il devient nécessaire d'avoir accès à un stationnement à proximité.

Un résidant souligne l'idée saugrenue d'utiliser Place de Paris comme stationnement. Cet endroit est photographié par des milliers de touristes.

Un citoyen déplore que ce projet de modification réglementaire bouscule la vie du quartier tout entier en plus d'en interdire l'accès.

Sur le processus de consultation : Un citoyen dénonce la tenue de ce processus de consultation en été. Pour lui, c'est un manque de respect. Une vraie consultation publique aurait porté sur des propositions de stationnement et aurait tenu compte au préalable des besoins de l'ensemble des personnes concernées pour adapter des solutions et non des imposer.

Plusieurs auraient appréciés que la Ville utilise un mécanisme plus simple pour faciliter le choix des usagers de leurs mesures d'accompagnement et du site de relocalisation. En ce moment, ils sont confrontés à des solutions imposées.

Un citoyen remarque la présence de deux discours à la Ville. D'un côté, l'on souhaite attirer 500 nouveaux citoyens et de l'autre, on rend impossible la vie des citoyens déjà présents. C'est pourquoi, il propose aux membres du conseil de quartier de s'opposer au projet afin que la Ville trouve des solutions plus adaptées aux besoins des citoyens et les implique pour l'aider à trouver des solutions.

Information : Les commerçants et les citoyens trouvent aberrant d'apprendre à deux semaines d'avis que le stationnement Dalhousie sera fermé. Ils s'étonnent que la Ville ne puisse pas avertir les gens plus à l'avance et tenir compte de leur réalité. En outre, il est difficile de respecter les délais de réponse demandé par la SPAQ, puisque nous sommes en pleine période de vacances.

Un citoyen note qu'au fil des années la communication avec la Ville s'était améliorée. Mais, elle a manqué dans ce projet-là. L'information sur la planification du projet est venue trop tard et trop peu aux citoyens et ce sont les journalistes qui ont donné l'information. Plusieurs se sont dits déçus.

Un citoyen membre de la Table de concertation du Vieux-Québec témoigne que l'information officielle reçue en avril était que le projet n'était pas entrepris avant 1 ½ à 2 ans. La Ville accuse un manque de transparence dans la planification des mesures d'atténuation pour diminuer les problèmes causés.

Commerçants et entrepreneurs : Plusieurs commerçants et hommes d'affaires se sont dits inquiets de l'impact de la fermeture du stationnement Dalhousie sur la fréquentation de leurs commerces ou entreprises. En outre, ils craignent que les clientèles se désistent du fait qu'elles n'auront plus accès à un stationnement de proximité. Or, leur souhait est de conserver le quartier vivant. À long terme, une dépopulation du quartier et une baisse des activités économiques sont à prévoir.

Un commerçant déplore qu'ils n'ont pas droits aux vignettes. À ce sujet, il suggère à la Ville de permettre aux commerçants d'acheter des places de parcomètres pour leurs clients par l'entremise de l'application mobile de Copilote.

Aussi, la relocalisation de leur stationnement en périphérie cause des soucis de logistique. Ils se voient mal utiliser le transport en commun avec leurs coffres à outils ou la monnaie nécessaire à leur commerce. En outre, la circulation est dense dans le secteur et la congestion ralentit l'efficacité des autobus, ce qui allonge les déplacements. C'est la même problématique soulevée par un employeur qui dénonce que ses travailleurs devront se stationner sous l'autoroute Dufferin-Montmorency. Or, il s'avère difficile de prendre l'autobus pour aller au travail et, par la suite, reprendre ce transport pour récupérer leur voiture pour aller visiter leurs clients.

- Le représentant de la Ville précise que la stratégie de relocalisation était pour 550 usagers. Or, elle est maintenant estimée à 310 usagers, plusieurs ayant décidé d'aller ailleurs. Ainsi, il sera possible de s'ajuster selon les saisons, les besoins des usagers et le nombre d'espaces disponibles sur les sites. Nous nous adapterons à la variation des besoins des usagers d'une saison à l'autre, sans nuire aux activités du quartier. Les usagers seront informés.

Autres commentaires : Les citoyens s'attendent à ce que la Ville fasse mieux et trouve des solutions créatives, comme par exemple transformer les débarcadères de nuit en espaces de stationnements ou synchroniser les feux de circulation.

La contribution du Port est souvent demandée dans les interventions, soit en permettant le stationnement sur leurs quais après la saison des croisiéristes ou en abaissant le pont pour faciliter la circulation durant les travaux.

Plusieurs se disent déçus que le projet ne soit pas scindé en deux. Selon eux, c'était la solution la plus intelligente et la moins dommageable pour les usagers et le quartier.

10. Questions et commentaires du mandaté (conseil d'administration du Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline Parlementaire)

Questions :

Que le projet soit approuvé ou non, est-ce que les usagers auront leur place de stationnement?

- Le représentant de la Ville répond que le règlement doit être approuvé pour utiliser les 8 sites. Sinon, les 330 usagers mensuels et usagers horaires n'auront pas accès à ces endroits. Il rappelle que la démarche est faite pour relocaliser les usagers et pour le faire, on doit modifier la réglementation au zonage. Le fait de ne pas modifier le zonage ne reportera pas le projet de la SQI. La Ville cherche des solutions les plus facilitantes possibles avec les moyens dont elle dispose et l'appui de ses partenaires dans un réel souci d'équité envers les divers types d'usagers.

Est-ce qu'un comité conciliatoire peut avoir un pouvoir?

- Le représentant de la Ville répond que le comité peut devenir un lieu d'échange entre les commerçants, les résidents, les usagers, les experts de la SPAQ et de la Ville. Ensemble, ils peuvent discuter de la faisabilité de certaines solutions et convenir de la stratégie à adopter en étant conscient des inconvénients et des avantages. Même si le comité n'a pas de pouvoir, le sérieux de son travail peut aider à mettre en œuvre des solutions.

Commentaires :

Un administrateur remarque qu'au-delà du projet de réglementation, le problème de stationnement est présent dans le quartier et qu'une réflexion de la Ville est nécessaire. Des solutions, telles que des navettes touristiques et le copartage de stationnement pourraient être envisagées.

Un administrateur réitère la nécessité pour la Ville de consulter les citoyens au préalable avant l'adoption de règlement.

Un administrateur apprécie que le projet soit évolutif, avec des variations et des accommodements pour les usagers. La Ville doit s'engager à faire mieux et assurer un suivi serré afin d'avoir une meilleure relation avec ses citoyens.

Plusieurs sont sensibles à certaines catégories de personnes ayant des besoins particuliers qui nécessite la proximité de leur stationnement.

Un administrateur demande à la Ville de profiter de l'opportunité du projet pour bonifier le système de transport en commun dans le quartier et y investir à long terme. Rallonger le parcours 21 et sa fréquence semble aller de soi. À ce sujet, un autre ajoute qu'il serait profitable d'inviter les travailleurs de l'extérieur du quartier à utiliser davantage le transport en commun pour se rendre au travail au lieu de leur voiture. Afin de les encourager, un laissez-passer mensuel pourrait être distribué afin de faire connaître et utiliser davantage le transport en commun de la ville pour les déplacements vers le Vieux-Québec.

Les administrateurs ont apprécié l'ensemble de solutions présentées par les citoyens. Elles devront être au cœur de discussions dans le cadre d'un comité de conciliation et devrait avoir un impact sur les décisions. Le projet étant évolutif et adaptatif, tous les membres le recommandent.

Suivi recommandé

Transmettre à la Division de la gestion du territoire et à l'assistant-greffier de l'arrondissement.

Annexer au rapport du conseil d'arrondissement.

Approuvé par



Alain Samson

Président

Conseil de quartier Vieux-Québec–Cap-Blanc–Colline
Parlementaire

16 août 2015

Préparé par



Anne Pelletier

Conseillère en consultations publiques
Arrondissement de La Cité-Limoilou